



## DÉCLARATION D'ENGAGEMENTS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD ENVERS LE PERSONNEL ET LA POPULATION

Nous sommes toutes et tous ébranlés par la pandémie de la COVID-19.

La première vague a créé une situation de crise sans précédent dans le réseau de la santé et des services sociaux; elle a fortement affecté le personnel de la santé, qui était déjà épuisé et surchargé.

Nous savons que pour traverser la deuxième vague, et toutes celles qui suivront, nous devons prendre soin des gens qui prennent soin de nous. C'est une question de sécurité et de survie, pour toutes et pour tous!

Le paragraphe 4 de l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que le conseil d'administration d'un établissement de santé doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services dispensés.

En vertu de cette ordonnance, nous, les membres du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord, prenons les engagements suivants afin d'assurer dès MAINTENANT la santé et la sécurité de toutes les personnes sous notre responsabilité. Pour ce faire :

- Nous nous engageons à assurer un approvisionnement sécuritaire et suffisant en équipements de protection individuelle dans chacune des installations du territoire du CISSS de la Côte-Nord et à garantir que le personnel y ait accès sans délai (évaluer le type et le nombre d'équipements requis pour chaque travailleur, par jour travaillé, selon les niveaux de risques des différents départements).
- Nous nous engageons, d'ici trois mois, à réduire significativement la mobilité de la main-d'œuvre, en créant des postes à temps complet affectés à un seul centre d'activité et à un seul quart de travail, et en stabilisant les équipes de soins.

- Nous nous engageons à n'accorder aucun traitement privilégié (avantages/bénéfices) au personnel du secteur privé, et ce, pour ne pas nourrir le sentiment d'iniquité, la démobilitation du personnel et l'exode des ressources publiques vers le privé.
- Nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin d'éliminer le temps supplémentaire obligatoire.
- Nous nous engageons à nommer un gestionnaire, dans chacune des installations, disposant d'un niveau de pouvoir suffisant et reconnu pour lui permettre une prise de décision rapide et adaptée aux contraintes et à l'expertise du milieu (organisation clinique des soins, gestion des ressources humaines).
- Nous nous engageons à préparer, conjointement avec les syndicats, les modalités de composition des équipes qui feront l'objet d'un délestage et d'un redéploiement (identification des ressources, conditions de déploiement, modalités de retour). La participation du personnel à ces équipes se fera sur une base volontaire.
- Nous nous engageons à créer, dans chacune des installations, une unité d'urgence temporaire paritaire responsable de gérer les situations de crise organisationnelle et personnelle (épuisement, problématiques de conciliation famille-travail, problématiques de rétention, etc.) occasionnées par la pandémie.
- Nous nous engageons, dans le cadre des travaux de révision de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, à réclamer activement que le secteur de la santé et des services sociaux devienne un secteur prioritaire.

**Pour toutes ces raisons :**

→ Nous nous engageons à ce que les lois sur le respect de l'équilibre budgétaire et le contrôle des effectifs ne priment pas sur la nécessité de consolider et de stabiliser les postes et les équipes de soins afin d'assurer la prestation sécuritaire des soins.

→ Nous nous engageons à réclamer du gouvernement du Québec les ressources financières nécessaires et le pouvoir décisionnel requis pour répondre adéquatement aux besoins et pour assurer la sécurité de la population que nous desservons.

En foi de quoi,

---

Monsieur Denis Miousse  
Président du Conseil d'administration du CISSS  
de la Côte-Nord

---

Madame Johanne Beaudoin  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame Ginette Côté  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame Solange Turgeon  
Membre du Conseil d'administration

---

Monsieur Michael Lavigne  
Membre du Conseil d'administration

---

Monsieur Jean-Marie Vollant  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame Diane Ouellette  
Membre du Conseil d'administration

---

Dr Roger Dubé  
Membre du Conseil d'administration

---

Date

---

Dre Pascale Lafortune  
Membre du Conseil d'administration

---

Monsieur Dave Charlton  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame France St-Pierre  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame Josée Francoeur  
Membre du Conseil d'administration

---

Monsieur Jean-Pierre Porlier  
Membre du Conseil d'administration

---

Monsieur Claude Lévesque  
Membre du Conseil d'administration

---

Madame Geneviève Fafard  
Membre du Conseil d'administration